UNHCR
L'Agence des Nations Unies pour les réfugiés

RAPPORT DE SYNTHÈSE:

EVALUATION PARTICIPATIVE

Novembre 2023

Ce rapport synthétise la situation générale de protection, y compris les besoins prioritaires, de même que les propositions de réponse des demandeurs d'asile, réfugiés, personnes déplacées internes dans la région des Savanes au Togo avec leur pleine participation.

Sommaire

Introduction	4
Objectif et Méthodologie	5
Thèmes et résultats clés	7
Résultats par thématique	8

Liste des acronymes

CNAR	Coordination Nationale d'Assistance aux Réfugiés
ANPC	Agence Nationale de la Protection Civile
DTM	Matrice de Suivi des Déplacements
OIM	Organisation des Nations unies pour la Migration
DRAS	Direction Régionale de l'Action Sociale
PDIs	Populations Déplacées Interne
AGRs	Activités Génératrice de Revenue
FDS	Forces de Défense et de Sécurité
GANE	Groupes Armées Non Etatiques
VBG	Violence Basée sur le Genre
NFIs	Non Food Items c'est-à-dire « article non alimentaire »

Merci à tous les acteurs ayant pris part à cette évaluation

Introduction

Le Togo enregistre sur son territoire depuis 2021, des mouvements de populations déplacées par l'insécurité au Sahel.

En décembre 2023, la région des Savanes, dans le nord du Togo, accueille environ 37.917 réfugiés et demandeurs d'asile dont 23.455 ont été enregistrés par la Coordination Nationale d'Assistance aux Réfugiés (CNAR). Environ 60% sont des femmes et des enfants. Par ailleurs, selon les autorités, l'impact de la crise du Sahel central sur le nord de la région des Savanes a entraîné le déplacement interne d'environ 32.000 personnes dans les préfectures du nord du pays.

Ces mouvements résultent de la dégradation de la situation sécuritaire dans le Sahel central du fait de l'activité des groupes armés non étatiques.

Dans les zones d'accueil, les populations affectées par le déplacement forcé au Togo sont confrontées à des besoins croissants de protection qui appellent une attention soutenue de la part des autorités locales et leurs partenaires à divers niveaux.

L'évaluation participative est un exercice annuel initié par l'UNHCR dans la perspective de faciliter une compréhension commune de la situation de protection des personnes déplacées de force. La présente évaluation, dont la phase de collecte de données s'est déroulée dans la période du 06 au 10 novembre 2023, a pour objectif de contribuer à l'identification des besoins des populations vulnérables, avec la participation effective des réfugiés, des demandeurs d'asile, des personnes déplacées internes et les populations des communautés hôtes.

Elle est réalisée conjointement avec différents services techniques de l'Etat, directement engagés dans la gestion des mouvements de population et les organisations nationales et internationales intervenant aux côtés de l'État et des populations.

A terme, cette évaluation contribuera à faciliter une compréhension commune de la situation de protection des personnes déplacées de force et à renforcer le lien indispensable entre l'action humanitaire, le développement et l'axe « paix et sécurité » aux niveaux local et régional.

Objectif et Méthodologie

Objectif général

Évaluer la situation générale de protection et les besoins prioritaires des demandeurs d'asile, des réfugiés et des personnes déplacées internes dans la région des Savanes au Togo avec leur pleine participation et de collecter les propositions de réponse à ces besoins prioritaires.

Méthodologie

En termes de méthodologie, l'évaluation participative repose sur des discussions en groupes séparés composés de réfugiés, de demandeurs d'asile, de déplacés internes, de femmes, de filles, de garçons et d'hommes, y compris les adolescents, les femmes et les hommes âgés, les personnes en situation de handicap et autres minorités afin de recueillir des informations précises sur leurs besoins prioritaires et les causes sous-jacentes à ceux-ci ; de comprendre leurs capacités et des solutions proposées pour répondre à ces besoins.

Dans le cadre de la présente évaluation, la collecte des données a été faite principalement à travers des *focus group* de discussions, couplés avec quelques entretiens semi-structurés. Un total de 102 discussions en focus group et 18 entretiens ont été conduits avec la participation de 811 personnes. Une moyenne de 8 personnes ont été rencontrées pour chaque groupe de discussion.

Les participants (les réfugiés et demandeurs d'asile burkinabés, les déplacés internes et les communautés hôtes) aux groupes de discussions représentaient différents profils démographiques avec des caractéristiques liées à la tranche d'âge, le genre, le statut lié au déplacement, la situation géographique et autres traits de diversité. Les entretiens individuels ont été faits uniquement avec des leaders communautaires pour obtenir leur aperçu de la situation générale de protection en lien avec les personnes déplacées de force dans les zones d'accueil.

Les personnes consultées en focus group appartiennent aux groupes suivants :

1. **Enfants filles (12 à 17 ans)**
2. **Enfants garçons (12 à 17 ans)**
3. **Jeunes femmes (18 à 24 ans)**
4. **Jeunes garçons (18 à 24 ans)**
5. **Femmes adultes (25 à 59 ans)**
6. **Hommes adultes (25 à 59 ans)**
7. **Femmes âgées de 60 ans et plus**
8. **Hommes âgés de 60 ans et plus**
9. **Communauté hôte Femmes (groupe mixte par rapport à l'âge)**
10. **Communauté hôte Hommes (groupe mixte par rapport à l'âge)**

Au total 14 entités ont participé à la phase de collecte de données sur le terrain, avec 3 entités étatiques, 4 agences onusiennes, 5 organisations internationales et 2 organisations nationales.

Ces entités ont mobilisé **65 agents** répartis comme suit :

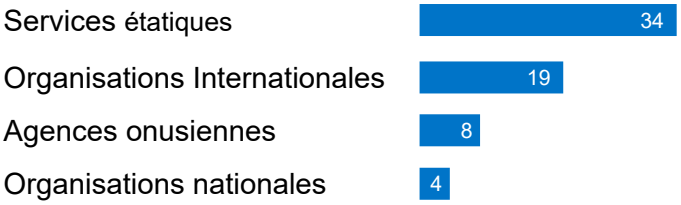

La répartition des 811 personnes ayant pris part à l'évaluation participative selon le statut se présente comme suit :

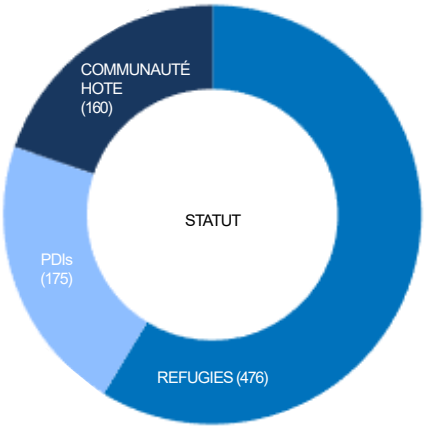

Les réfugiés burkinabés représentent environ 58% des personnes consultées contre 22% de PDIs et 20% de membres de la communauté hôte. Etant donné que l'évaluation cible principalement les personnes en déplacement forcé, ces derniers représentent environ 80% de l'échantillon total des personnes consultées. La différence entre le nombre de réfugiés et le nombre de PDIs consultés est liée au fait que les principales zones d'accueil conjointement identifiées avec les services étatiques compétents accueillent une population de réfugiés burkinabés plus importante que celle des PDIs recensées sur le terrain.

Par ailleurs, la répartition des réfugiés et PDIs selon le genre et celle selon la tranche d'âge sont reflétées ci-dessous.

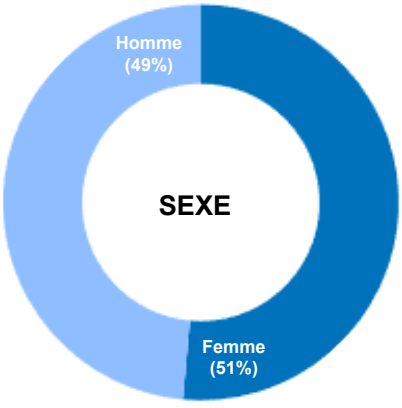

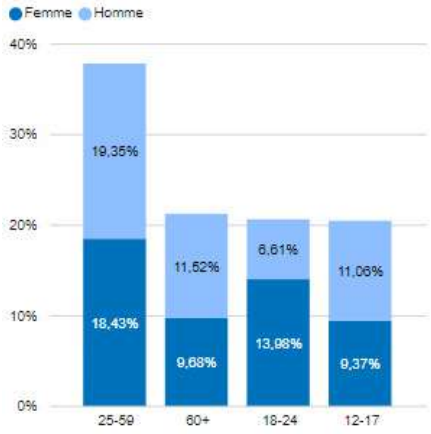

On note que la proportion des femmes consultées (51%) est supérieure à celle des hommes (49%). Ceci est lié au fait que les femmes sont plus nombreuses parmi les réfugiés et PDIs. Selon les statistiques de le CNAR, elles représentent environ 60% de la population de réfugiés contre 40% d'hommes. Quant aux PDIs, les données du rapport de la matrice de suivi des déplacements publiée par l'ANPC et l'OIM en août 2023 indique une proportion d'environ 56% de femmes PDIs identifiées contre 44% d'hommes.

Les zones identifiées pour cette évaluation sont celles accueillant un nombre important de personnes en déplacement forcé sur la base des données disponibles auprès des services étatiques impliqués dans le suivi des mouvements de population notamment la Direction Régionale de l'Action Sociale (DRAS), la CNAR et l'ANPC.

Il s'agit notamment de :

	PRÉFECTURE	LOCALITÉS
1	Cinkassé	Cinkasse centre
2		Timbou
3	Tone	Poissongui
4		Dapaong
5		Sanfatoute
6	Kpendjal	Mandouri centre
7	Kpendjal-Ouest	Tambonga
8		Pognon
9	Oti-Sud	Sagbiebou centre

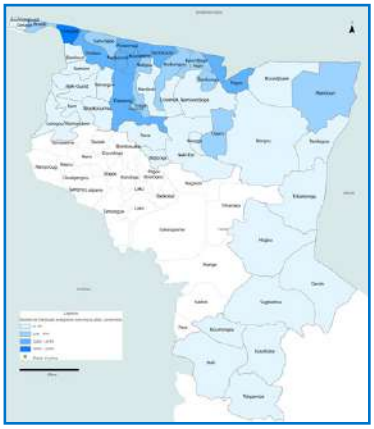

Thèmes et résultats clés

Dans le cadre de cette évaluation, 8 thématiques ont été abordées :

1. Alimentation, moyens d'existence et d'autosuffisance
2. Santé
3. Éducation et formation professionnelle
4. Protection générale
5. Protection de l'enfance
6. Violence Basée sur le Genre (VBG)
7. Solutions durables (retour volontaire des PDIs, rapatriement des réfugiés)
8. Environnement et Energie

Ces thématiques ont été identifiées en tenant compte de la situation de protection dans la région du Sahel, des consultations préliminaires avec les personnes déplacées de force, de même que les différents secteurs d'intervention dans la région des Savanes au nord du Togo.

Il convient de signaler que, les thématiques Abris et Articles Non Alimentaires, Eau, Hygiène et Assainissement ayant été abordées au cours d'une autre évaluation réalisée par l'ANPC et le HCR auprès des mêmes groupes cibles au mois d'aout 2023, n'ont pas été traitées lors de cet exercice d'évaluation participative. L'évaluation Abris/NFI et WASH a couvert 1.030 ménages.

https://anpctogo.tg/documents/

Résultats par thématique

Alimentation et moyens d'existence et d'autosuffisance

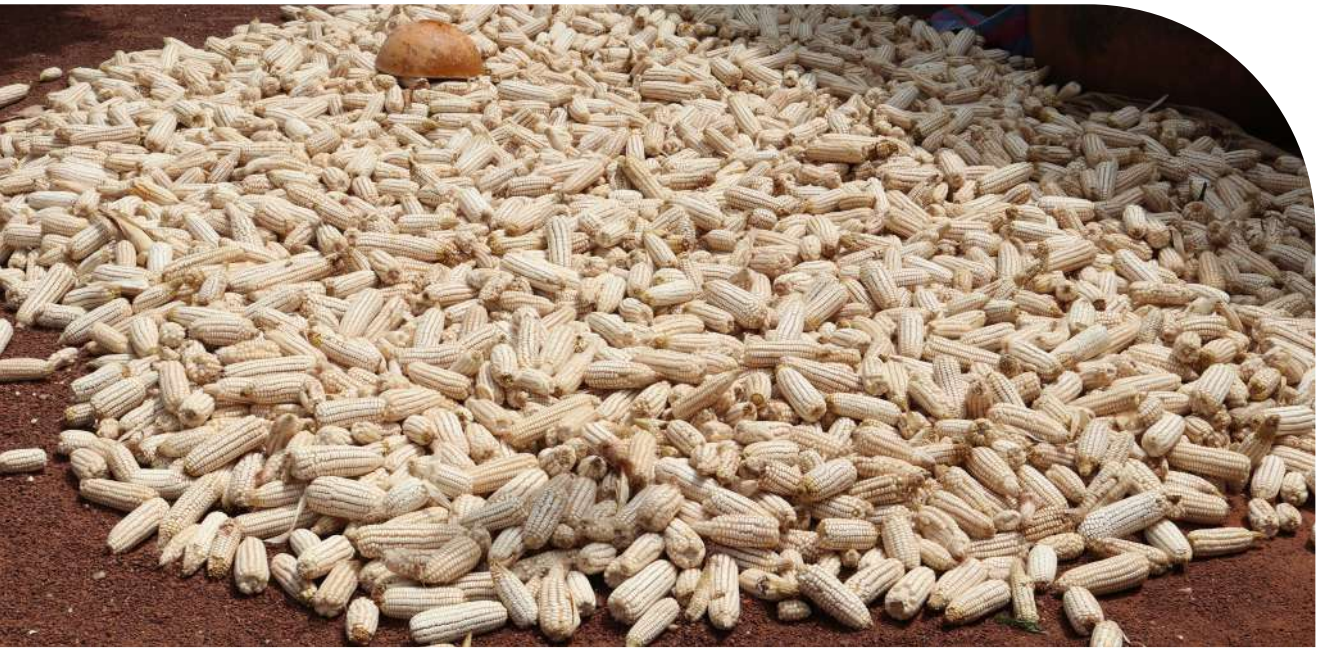

Besoins liés à l'alimentation et aux moyens d'existence

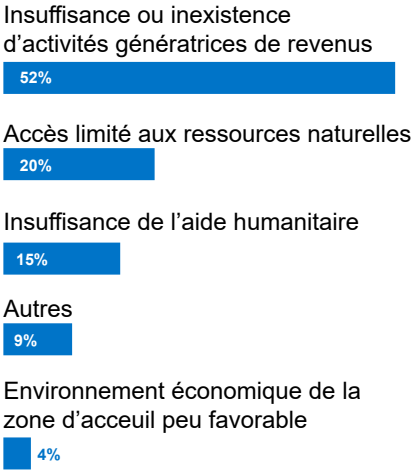

Selon les informations recueillies auprès des personnes consultées, l'**insuffisance des activités génératrices de revenus** s'expliquent par le fait que la plupart des réfugiés et PDIs, fuyant l'insécurité, ont été contraints d'abandonner leurs terres agricoles, leurs activités commerciales, leurs bétails et les autres sources de revenus qu'ils possédaient. La plupart déclare avoir du mal à débuter des activités génératrices de revenus, faute de capital initial. Face à la précarité de leurs conditions de vie et la limitation des moyens d'autosuffisance pour subvenir aux besoins de la famille, les réfugiés et PDIs ont recours : (1) Au travail occasionnel (ouvrier journalier dans les champs et sur les chantiers, aide ménagères, aide commerçants, etc.) dont les prix journaliers varient entre 500 CFA et 1.000 CFA, à l'auto-emploi, à l'emploi salarié; (2) A l'envoi d'un membre de la famille pour chercher du travail à l'étranger (Ghana, Côte d'Ivoire, Bénin, Nigeria et au Sud du Togo).

Le déficit **d'accès aux ressources naturelles** s'explique par le fait que la disponibilité des terres cultivables est relativement limitée dans la région des Savanes dépendamment des localités. Des conflits fonciers au sein des communautés hôtes sont également mentionnés dans toutes les préfectures, notamment entre membres de la communauté sur les parcelles de terres, mais aussi entre agriculteurs et éleveurs lorsque les bétails des seconds détruisent les champs des premiers. . Dans ce contexte, les propriétaires sont tentés de mettre leurs terres en vente ou pour exploitation temporaire à la disposition des plus offrants. Pour l'accès aux terres cultivables, deux (2) options se dégagent : la location à travers (1) le payement d'un montant qui varie entre 25.000 CFA et 150.000 CFA par période de campagne (agricole ou maraîchage) et selon les localités (la campagne de maraîchage démarre de septembre à février tandis que celle agricole démarre de mars à août) et (2) le payement en nature (l'acquéreur travaille la terre et paye le bailleur avec les fruits de ses récoltes).

Par ailleurs, la culture de l'oralité et l'absence de documentation formelle régissant les contrats de bail pour exploitation agricole posent des problèmes liés à la sécurité foncière et ouvrent la voie à des cas d'abus de la part de certains propriétaires terriens. A titre d'exemple, sur le site de Ponio, les personnes consultées ont mentionné le cas de propriétaires terriens ayant décidé de retirer l'autorisation d'exploitation des portions de terre qu'ils venaient d'octroyer à des femmes déplacées internes sans raison, ni explication, après que ces dernières aient investi de l'énergie et des ressources pour défricher, labourer et ensemencer les parcelles. Les femmes n'auraient pas porté plainte étant donné qu'elles ne disposaient pas d'un contrat formel de bail d'une part et d'autre part dans le souci d'éviter des incidents susceptibles d'affecter davantage la cohésion sociale entre la communauté d'accueil et les personnes déplacées de force.

La mention de l'**aide humanitaire insuffisante** faite par les personnes consultées se présente sous deux aspects : l'assistance alimentaire d'une part et l'aide à l'autonomisation d'autre part. En lien avec l'assistance alimentaire, les personnes consultées ont mentionné le fait que la distribution d'aide alimentaire n'atteint pas toutes les personnes dans le besoin et n'est pas organisée à une fréquence régulière. Par rapport à l'autonomisation, elle est liée à la question des moyens d'existence et d'autosuffisance. La plupart des réfugiés et PDIs indiquent n'avoir bénéficié d'aucune aide à la mise en place ou au renforcement d'activités génératrices de revenus pouvant leur permettre de faire face à leurs propres besoins alimentaires, de 2021 à nos jours.

Recommandations

- Financement d'activités commerciales et autres AGRs ;
- Plaidoyer auprès des autorités et des propriétaires terriens pour l'accès à la terre ;
- Transferts monétaires pour l'achat ou la location des terres cultivables ; installations de forages, puits et retenues d'eau pour l'agriculture ;
- Donation de bétails et intrants pour l'élevage ou appui en semence, en engrais et en intrants pour agriculture ;
- Aide alimentaire pour les PDIs, les réfugiés et la communauté hôte dans le besoin.

«Nous souhaitons qu'un plaidoyer soit fait auprès des autorités et des propriétaires terriens afin que l'accès à la terre soit facile pour nous»

Communauté hôte,
Femmes de 25 à 29 ans,
Tone 1

Santé

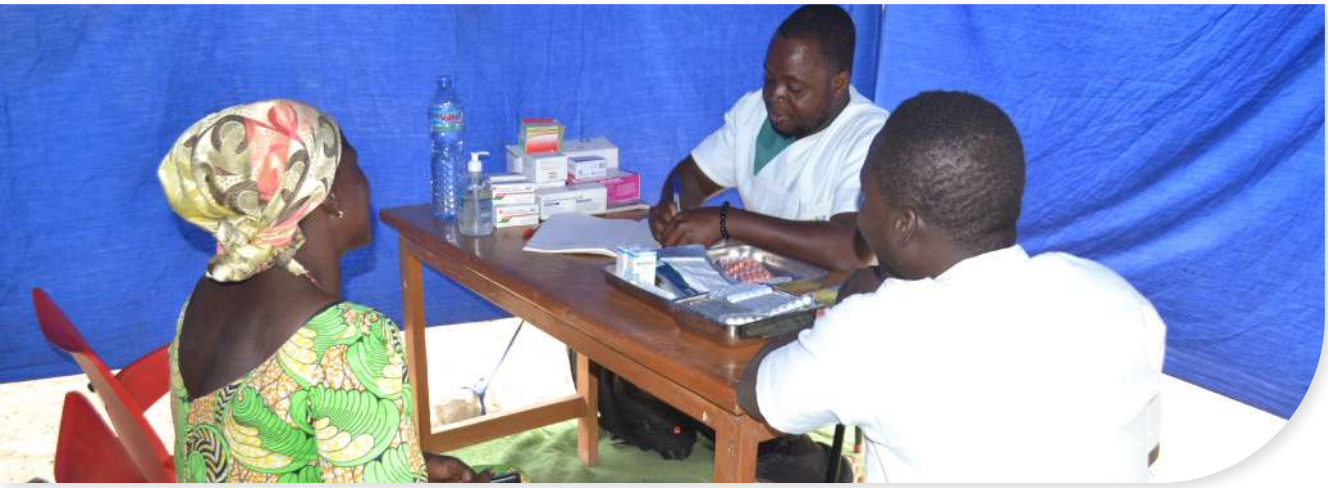

Défis liés à la santé

84%

des personnes consultées ont mentionné le manque de moyens pour supporter les frais des examens médicaux, des soins médicaux et les coûts des médicaments.

62%

des personnes consultées ont évoqué qu'elles faisaient de l'automédication à domicile.

55%

des personnes consultées ont fait mention du déficit d'accès aux services d'appui psychosocial.

De manière générale, le manque de moyens pour supporter les coûts des soins et des médicaments est le principal défi lié à la santé d'après 84% des répondants tout profil confondu. Les personnes interrogées déclarent que les membres de leur communauté ont accès aux consultations médicales dans les centres de santé mais elles ne disposent pas de moyens pour les examens biomédicaux, les examens de radiographie, les médicaments et autres frais médicaux.

Cette situation affecte les réfugiés, les PDIs et les personnes en extrême vulnérabilité au sein des communautés d'accueil. De façon détaillée, cette difficulté est mise en évidence par 90% des groupes de réfugiés consultés, contre 86% des PDIs et 70% des membres des communautés hôtes.

Le coût des soins et les difficultés des personnes déplacées à y faire face en raison des moyens limités expliquent par ailleurs le deuxième défi précédemment cité qui consiste à pratiquer des soins à domicile couplée à de l'automédication. En conséquence, plusieurs cas de maladies persistantes, affectant plusieurs membres au sein des communautés, ont été rapportés par endroit. A titre d'exemple, sur le site de Timbou plusieurs réfugiés burkinabés présentaient des affections cutanées non traitées au moment de l'évaluation participative.

Au sujet de la troisième problématique liée à la santé mentale et au bien-être psychosocial, 55% des répondants ont déclaré que les personnes en détresse psychologique, affectées par un traumatisme ou tout simplement ayant besoin d'appui psychosocial n'ont pas accès à un accompagnement spécialisé. Plusieurs cas de survivants de violence ont été évoqués y compris des personnes dont des membres de famille auraient été assassinés et leurs biens extorqués ou incendiés ; des cas de séparation familiale et autres évènements violents et/ou douloureux dont elles peinent à guérir des séquelles sur le plan psychologique et émotionnel.

Plusieurs récits témoignent que les violences basées sur le genre sont préexistantes à la situation de déplacement et amplifie la détresse liée au déplacement.

A Cinkasse, précisément à Gouloungoussi une femme, mère de 5 filles a raconté avoir été victime de violences psychologique et économique au Burkina Faso de la part de son mari et de sa belle-famille, car dans leur communauté lorsqu'une femme ne donne pas naissance à un garçon, elle est exposée au rejet de l'homme et de sa famille. Elle a longtemps vécu cette violence jusqu'à son arrivée au Togo où elle ne savait pas non plus où se diriger pour évacuer ce stress quotidien.

A Nayiega dans le Kpendjal-Ouest, une femme de la communauté hôte survivante de violence psychologique et économique de la part de son conjoint déclare, n'avoir reçu aucun soutien psychosocial avant le passage de l'équipe mobile du "village de la femme" dans la Commune.

Une autre femme réfugiée, survivante de violences physiques , résidant maintenant dans le village de Kodago a Cinkassé a raconté avoir vécu des violences physiques exercées par son mari sans recevoir un soutien psychosocial et médical, car elle ne connaissait pas l'existence de structures comme les centres d'écoute pour être soutenue.

Il convient de signaler toutefois que 21% des personnes interrogées ont rapporté l'existence de quelques initiatives de réponses psychosociales par endroit dans les Savanes de la part de certaines organisations humanitaires mais avec une couverture plutôt limitée en termes de présence géographique et de nombre de personnes touchées. Par exemple, seules trois (3) préfectures sur sept (7) disposent de centres d'écoute ayant pour mission la prévention, et la réponse aux cas de VBG.

Recommandations

- Multiplication des équipes mobiles pour les consultations médicales sur place ;
- Subvention des soins médicaux et des examens biomédicaux et de radiologie ;
- Subvention des produits pharmaceutiques de spécialités /Gratuité des médicaments sous nom générique ;
- Recrutement du personnel soignant et/ou subvention du fonctionnement des centres de santé dans les zones d'accueil ;
- Mise en place et/ou renforcement des services d'aide psychosociale ;
- Opérationnalisation et vulgarisation des services de l'Institut National d'Assurance Maladie du Togo (INAM).

«L'assurance maladie doit être étendue aux réfugiés afin qu'ils soient intégrés aux mutuelles de santé»

Leader communautaire,
Homme de 60 ans et plus,
Tambonga

Éducation et formation professionnelle

Vos enfants (y compris ceux des voisins) vont-ils à l'école?

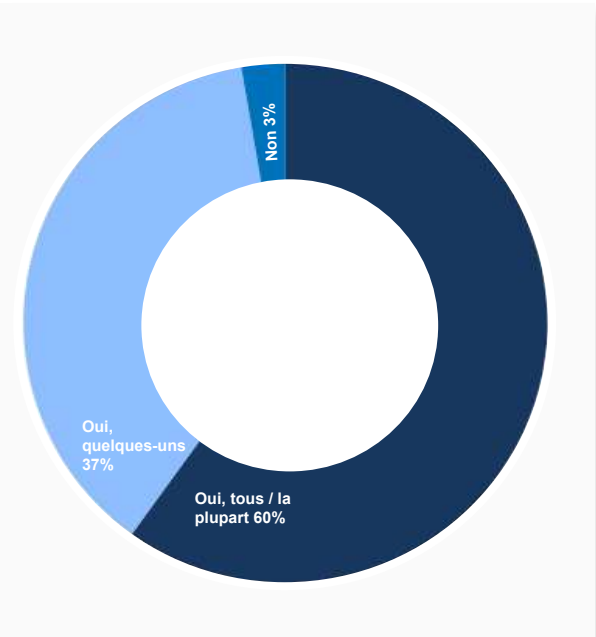

Les causes de non accès à l'éducation des enfants

«Fournir des fournitures scolaires et construire des cantines et des salles de classes peuvent faciliter l'accès et le maintien à l'école des élèves déplacés de force»

Communauté hôte, femmes de 25 à 59 ans, Tone 1

Obstacles à la scolarité

Le manque de moyens fait référence aux difficultés financières éprouvées par plusieurs parents d'élèves réfugiés, PDIs et membres de la communauté hôte en situation de vulnérabilité pour acheter les uniformes, les fournitures scolaires et payer certains frais encore existants dans les écoles publiques locales en dépit de la mesure de gratuité décrétée au niveau national.

Quant au manque de documents, il s'agit à la fois des documents d'identité et des documents scolaires. Les personnes interrogées rapportent que plusieurs enfants (élèves réfugiés et PDIs) ne disposant pas d'acte de naissance et/ou des bulletins de notes ou certificats scolaires ont des difficultés à s'inscrire à l'école, ces documents étant obligatoires dans certains établissements scolaires, notamment au niveau du secondaire.

Quant à la question linguistique elle a été exprimée avec une moindre acuité étant donné que le Togo et le Burkina Faso utilisent le français comme langue de travail à l'école. Toutefois, les langues locales sont également très utilisées notamment dans les premières classes du primaire pour faciliter les apprentissages. En fonction des sites d'accueil, les langues pratiquées ne sont pas strictement identiques à celles des réfugiés et PDIs. Ceci donne lieu à quelques difficultés d'adaptation pour les enfants déplacés de force comparativement à leurs paires des communautés hôtes.

A l'observation du graphique, on peut remarquer une proportion relativement élevée de répondant (12%) ayant mentionné l'option « Autres ». Parmi ces autres défis prioritaires mentionnés par les personnes interrogées, figurent les points suivants :

- Manque de moyens pour débuter une formation professionnelle ;
- Manque de cantines scolaires, qui fait que certains enfants, dont les parents n'ont pas les moyens de payer les frais de cantine, refusent d'aller à l'école ;
- Prise en charge des enseignants volontaires, etc.

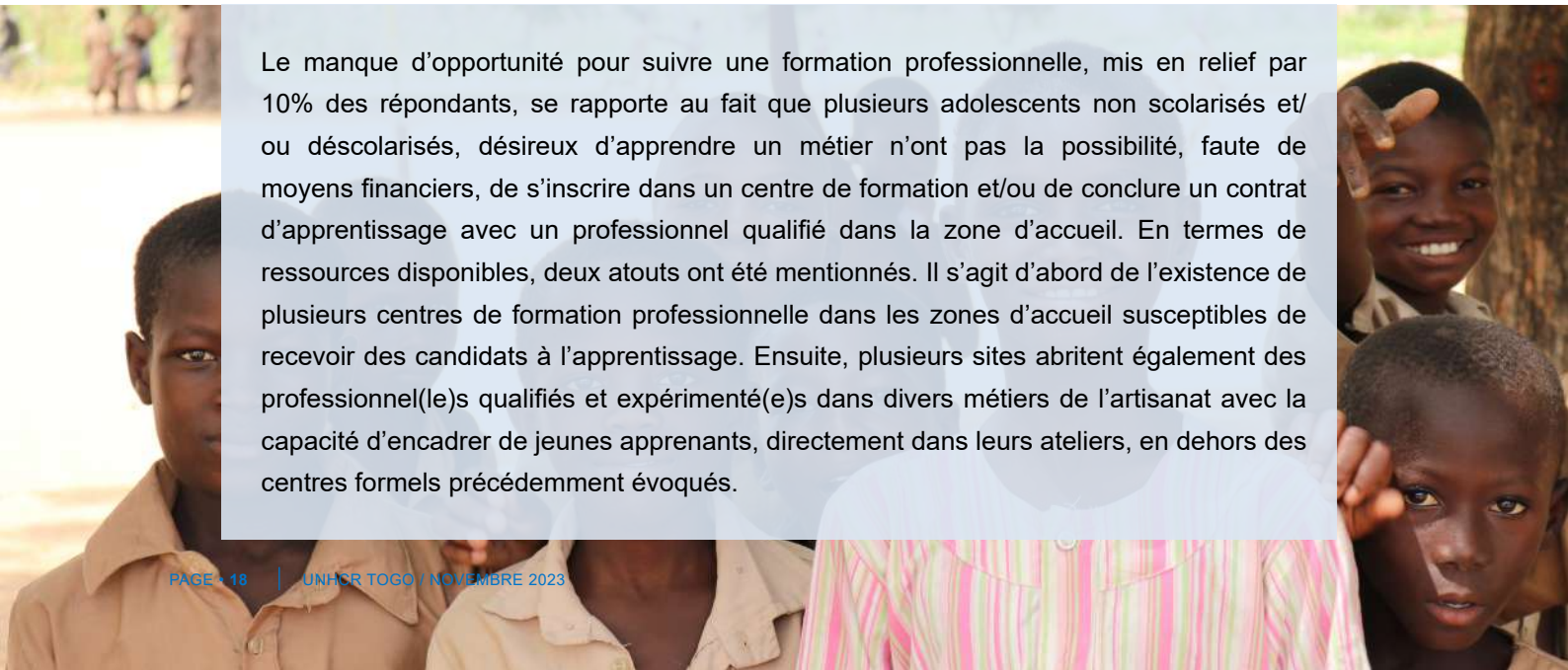

Le manque d'opportunité pour suivre une formation professionnelle, mis en relief par 10% des répondants, se rapporte au fait que plusieurs adolescents non scolarisés et/ou déscolarisés, désireux d'apprendre un métier n'ont pas la possibilité, faute de moyens financiers, de s'inscrire dans un centre de formation et/ou de conclure un contrat d'apprentissage avec un professionnel qualifié dans la zone d'accueil. En termes de ressources disponibles, deux atouts ont été mentionnés. Il s'agit d'abord de l'existence de plusieurs centres de formation professionnelle dans les zones d'accueil susceptibles de recevoir des candidats à l'apprentissage. Ensuite, plusieurs sites abritent également des professionnel(le)s qualifiés et expérimenté(e)s dans divers métiers de l'artisanat avec la capacité d'encadrer de jeunes apprenants, directement dans leurs ateliers, en dehors des centres formels précédemment évoqués.

La question sécuritaire évoquée par 7% des répondants fait référence aux appréhensions de certains élèves et parents d'élèves au regard de la distance entre l'école et le lieu de résidence notamment à Ponio, Tambonga, Poissongui et Sanfatoute. Aucun cas d'école attaquée par des hommes armés n'a été mentionné.

Recommandations :

- Assistance en kits scolaires ;
- Mise en place de cantines scolaires dans les écoles qui n'en disposent pas ;
- Construction d'infrastructures scolaires notamment des salles de classes ;
- Suppression des cotisations parallèles ;
- Subvention des documents scolaires ;
- Sensibilisation des parents pour l'inscription des enfants déplacées de force à l'école ;
- Appui aux enseignants et à la Direction Régionale de l'Education ;
- Soutien de l'Etat et négociation auprès des ateliers de formations professionnelles pour faciliter la formation des jeunes.

Protection générale

Les principaux besoins évoqués par rapport à l'environnement général de protection sont les suivants :

Documentation civile
49%

Défis de sécurité et de protection liés aux groupes armés au Burkina Faso
18%

Cohésion sociale
15%

Autres
9%

Protection physique (mines, éclairage public)
5%

Protection des personnes ayant des besoins spécifiques (handicap, LGBTIQ+, etc)
2%

Relations avec l'Administration, Forces de sécurité et de Défense, et la justice
1%

Collaboration avec les travailleurs humanitaires
1%

Des échanges avec les réfugiés burkinabés, PDIs et membres des communautés d'accueil, il ressort que la question de la documentation civile se pose sous plusieurs aspects.

Premièrement, il s'agit des **risques d'arrestation et détention des personnes sans document, mentionné par la plupart des groupes de discussion aussi bien des réfugiés, PDIs que des membres des communautés hôtes.** En effet, compte tenu de la situation sécuritaire prévalant dans la région des Savanes et des opérations militaires en cours, des contrôles d'identité sont régulièrement effectués sur les axes routiers par les Forces de Défense et de Sécurité (FDS). Le défaut de pièces d'identité peut donner lieu à des investigations pour obtenir de la part des autorités locales ou des leaders communautaires de la zone d'accueil, un témoignage crédible sur l'identité et la moralité de la personne interpellée.

Concernant l'enregistrement à l'état civil, le groupe des personnes âgées et les membres de la communauté hôte ont évoqué des problèmes comme la duplication des actes de naissance pour plusieurs personnes (même numéro de volet sur différents actes de naissances), ou quelquefois, des frais supplémentaires sont demandés à la population pour pouvoir faire fonctionner les services d'état civil dans les zones reculées, notamment dans le canton de Tambonga (Kpendjal-Ouest). Parfois, l'état civil est fermé pour plusieurs jours, car le secrétaire qui s'occupe de la délivrance des actes de naissance n'a pas les moyens de s'y rendre, faute de paiement de ses primes mensuelles (il peut faire plusieurs mois sans recevoir ses primes). Pour illustration, le jour de l'entretien, les portes du service d'état civil étaient effectivement fermées.

24% des personnes interrogées ont répondu que la **sécurité et la protection physique** étaient préoccupantes au quotidien et ont mentionné deux aspects interconnectés. Premièrement, il s'agit des risques d'atteintes à la vie, les agressions ou autres formes d'atteintes à l'intégrité physique, les incendies volontaires ou autres formes de destruction des maisons et des champs. La crainte de ces incidents de protection physique a été mentionnée par 18% des groupes de discussions tous profils confondus. Ensuite, 5% des répondants indiquent que l'environnement physique affecté par la pose des engins explosifs sur des axes routiers, et le manque d'éclairage public favorisent la criminalité à la tombée de la nuit.

«Faire une mise à jour régulière des bases de données des personnes déplacées afin que tout le monde puisse bénéficier de l'aide humanitaire pour une bonne cohésion sociale dans la communauté»

PDIs,
Hommes de 60 ans et plus,
Kpendjal 1

«Il est essentiel d'offrir des services d'écoute pour que les populations déplacées de force puissent avoir une assistance psychologique»

Réfugiées,
Femme de 25 à 59 ans,
Kpendjal 1

Relativement au défi de cohésion sociale évoqué par 15 % des personnes consultées, il ressort des divers échanges que cette question se présente sous plusieurs formes. La détérioration de la cohésion sociale se traduit par des conflits en lien avec la pression sur les ressources naturelles, les conflits interpersonnels répétitifs liés à la lassitude des familles d'accueil dont les ressources s'amenuisent face à l'ampleur des besoins qui s'étalent sur la durée.

Par ailleurs, à Tambonga, les personnes consultées ont mentionné des cas de stigmatisation à l'égard des enfants réfugiés de la part de certains de leurs paires des communautés d'accueil. Le besoin d'améliorer les relations avec la communauté hôte fait partie des autres défis prioritaires énoncés par les populations déplacées de force dans ces différentes localités.

Recommandations

- Sensibilisation des populations sur les risques de sécurité dans la bande frontalière ;
- Renforcement de la collaboration entre les Etats frontaliers pour mettre fin à l'insécurité ;
- Equipement et renforcement des capacités des forces de défense et de sécurité ;
- Sécurisation des zones d'insécurité pour garantir la protection physique des populations ;
- Sensibilisation contre la discrimination et pour renforcer la cohésion sociale ;
- Délivrance des cartes de réfugiés par la CNAR et formation des autorités sur la carte de réfugiés ;
- Plaidoyer auprès des centres d'état civil pour faciliter la délivrance des actes de naissance dans les zones d'accueil.

Protection de l'enfance

Les défits liés à la protection de l'enfance

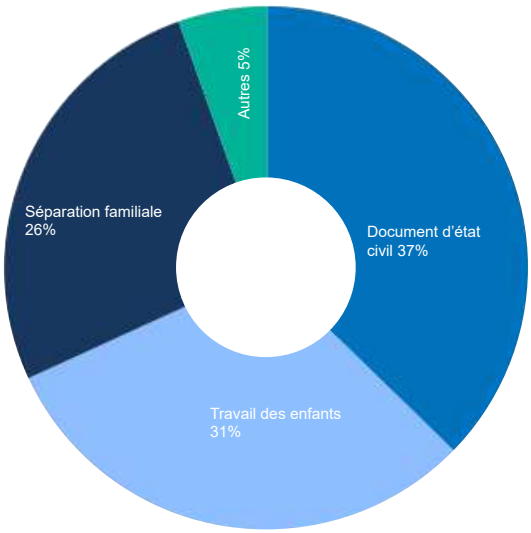

Activités exercées par les enfants

Aide ménagère
26%

Aide commerçant (e)
24%

Aide maçon, menuisier ou autres métiers
23%

Vente et echange de sexe
7%

Autres
7%

Déplacement de l'enfant vers d'autres localités
6%

Mendicité
6%

«Les autorités locales doivent être sensibilisées afin d'établir des actes de naissance pour les enfants réfugiés nés au Togo»

Leader communautaire,
homme de 25 à 59 ans,
Tone 1

Il ressort que la question de la documentation civile, en lien avec la thématique de la protection de l'enfance, se pose notamment en termes de délivrance d'actes de naissance pour l'ensemble des enfants et en particulier les enfants réfugiés burkinabés nés sur le territoire togolais. Le problème se situe à différents niveaux :

- Certaines autorités locales et agents d'état civil ne sont pas informés du droit des enfants réfugiés nés sur le territoire togolais, de se faire délivrer un acte de naissance par les services d'état civil togolais;
- Plusieurs parents réfugiés méconnaissent les procédures d'obtention des actes de naissance dans les zones d'accueil.

En ce qui concerne le travail des enfants, il se présente sous plusieurs formes reflétées par le graphique ci-dessus avec un aperçu de la proportion des répondants tous profils confondus (réfugiés, PDIs et communautés hôtes) par point mentionné.

Par exemple, à Poissongui, Timbou et Cinkasse, des enfants, dont les moins de 10 ans, tout sexe confondu, aident les parents ou les familles d'accueil à ramasser, casser et vendre les cailloux et les graviers, certains s'occupent des bêtes (moutons, cabris, ânes et bœufs) ou des travaux champêtres.

D'autres, particulièrement des jeunes filles, s'attèlent aux tâches ménagères, la vente de l'eau en sachet, des galettes, des mangues et d'autres articles. D'autres enfants, y compris les filles aident leurs mères ou d'autres femmes dans la fabrication et la vente de boissons locales alcoolisées, le ramassage et la vente du bois de chauffe ou des excréments des bœufs, ce qui les expose aux risques de VBG et/ou d'exploitation.

Certains enfants, pour la prise en charge de leurs parents vulnérables, notamment des personnes âgées, se retrouvent dans la mendicité. Certaines personnes vulnérables dépendent de leurs enfants qui sont leur guide dans leur déplacement quotidien.

Enfin, au sujet de la séparation familiale, la présence d'enfants séparés et enfants non accompagnés a été signalée au sein de la population des réfugiés burkinabés. Ces enfants sont pris en charge par des familles d'accueil ou des personnes de bonne volonté à travers un mécanisme informel de placement temporaire, sans véritable accompagnement de la part des services compétents et des organisations humanitaires intervenant dans la région.

En termes de risques de protection, les enfants séparés sont exposés à la discrimination au sein des familles d'accueil du fait de la charge supplémentaire qu'ils représentent dans un contexte d'insuffisance de ressources pour subvenir aux besoins des ménages. Ces enfants peuvent être également exposés à des risques d'abus verbal, physique, sexuel, d'exploitation économique et d'éviction des maisons d'accueil.

A titre d'exemple, un chef de famille d'accueil d'enfants séparés à Dapaong a exprimé dans un groupe de discussion, son épuisement face à la charge supplémentaire liée à son hospitalité. Il a mis en évidence la tentation de plus en plus croissante de mettre à la rue ces enfants séparés afin d'alléger la pression psychologique, financière et matérielle qui devient insoutenable sur la durée. Par ailleurs des besoins non couverts ont été également exprimés notamment en termes de disponibilité des mécanismes d'identification des parents des enfants séparés et non accompagnés et de recherche de solutions durables à leur situation.

Recommandation

- Plaidoyer de la CNAR pour des audiences foraines en vue d'établir des actes de naissance pour les enfants réfugiés nés au Togo ;
- Vulgarisation auprès des personnes déplacées de force, des procédures d'établissement d'actes de naissance au Togo ;
- Aide financière aux familles pour exercer les AGRs en vue de leur autosuffisance afin de prévenir le travail des enfants ;
- Sensibilisation des parents sur les risques liés au travail des enfants ;
- Recensement des enfants non accompagnés et mise en place d'un appui spécifique en lien avec les services de l'action sociale ;
- Facilitation des recherches et réunifications familiales.

Violence basée sur le genre

Facteurs favorables à la VBG

Précarité des conditions de vie

Recours au règlement à l'amiable dans la gestion des cas de VBG

Non-disponibilité des services de réponse à la VBG

A propos de la précarité des conditions de vie comme facteur favorable à la VBG, les personnes consultées ont mentionné:

- La promiscuité dans les logements;
- La sous-alimentation;
- Le manque de moyens financiers pour accéder aux soins de santé primaires et payer le loyer, etc.

Ces facteurs affectant particulièrement les réfugiés, accroissent les vulnérabilités et l'exposition des femmes, des filles, des garçons et des personnes en situation de handicap aux risques de VBG, aussi bien dans les ménages qu'au sein de la communauté.

«Il faut sensibiliser les hommes afin que ceux-ci permettent aux femmes d'accéder à la terre et de s'autonomiser»

Communauté hôte,
femmes de 25 à 29 ans,
Tone 4

«Mettre en place des associations de femmes pour faciliter l'exercice d'activités génératrices de revenus»

Réfugiées,
femmes de 60 ans et plus,
Kpendjal 1

A titre d'exemple, les personnes consultées dans la ville de Dapaong ont rapporté la situation de plusieurs ménages de réfugiés d'une moyenne de plus de huit personnes au sein desquels les parents et les enfants filles et garçons partagent une seule et même pièce de sorte que les adolescents filles et garçons sortent le soir pour aller chercher des ami(e)s auprès desquels passer la nuit et revenir le lendemain. Certains de ces adolescent(e)s se livreraient à la vente et l'échange de sexe pour subvenir à leurs besoins et contribuer aux charges du ménage.

Toujours à Dapaong, les réfugiés ont évoqué des conflits intra-familiaux entre les parents et leurs filles, car ces dernières arrivent à prendre en charge les dépenses familiales alors qu'elles ne mènent aucune activité rémunérée et connue des parents. Certains de ces parents qui refusent même de consommer les aliments préparés ou apportés par leurs filles, les soupçonnent de recourir aux pratiques de la vente et l'échange de sexe.

La tendance au règlement à l'amiable se rapporte au rôle des leaders communautaires (Chefs de quartier ou de village, etc.) dans la gestion des cas de VBG. Des propos recueillis auprès des personnes consultées, il ressort que dans plusieurs zones d'accueil des personnes déplacées de force, la pratique endogène voudrait que les ménages se réfèrent aux leaders communautaires comme première instance d'arbitrage des conflits interpersonnels y compris les cas de VBG qui se soldent souvent par des règlements à l'amiable. En termes de risques de protection, cette pratique peut avoir pour défi d'alimenter la non-dénonciation des auteurs et par conséquent la culture de l'impunité d'une part et d'autre part, affecter le processus de restauration de la personne survivante qui peut être maintenue dans une position de vulnérabilité encore plus élevée à l'égard de son ou ses agresseurs.

Quant au point relatif à la non-disponibilité des services de réponse, il se rapporte à la capacité et la présence limitée des centres d'écoute et des initiatives des cliniques mobiles dans les zones d'accueil des réfugiés et des PDIs. En dehors de l'aide médicale et l'appui psychosocial, les personnes interrogées ont évoqué que la réponse légale et l'accompagnement sur le plan socio-économique sont quasi-inexistants.

Recommandations

- Renforcement de la sensibilisation des familles hôtes, des PDIs, des réfugiés et des leaders communautaires et religieux sur la VBG ;
- Renforcement des capacités et de référencement des cas de VBG par les leaders communautaires impliqués dans la gestion des cas de VBG;
- Mise en place de services d'écoute des jeunes filles et jeunes garçons victimes de VGB ;
- Soutien aux hommes et aux femmes pour l'exercice des AGRs afin de prévenir la VBG ;
- Amélioration des conditions de logement pour prévenir la VBG.

Solutions durables

Défis liés aux solutions durables

55%

des réfugiés et des PDIs consultés ont estimé le rapatriement ou retour volontaire non envisageable pour l'instant

28%

des personnes consultées estiment que leur intégration dans les communautés d'accueil au Togo est envisageable à condition d'avoir divers accompagnements

8%

des PDIs et des réfugiés consultés envisagent de se déplacer vers une autre zone ou un autre pays

Au sujet des intentions de **rapatriement ou retour volontaire en considérant la perspective des douze (12) prochains mois,** la plupart des personnes interrogées estiment que cela n'est pas envisageable en l'état actuel de la situation sécuritaire au Burkina Faso. Toutefois, les groupes de discussions qui se sont prononcés sur ce sujet déclarent que les membres de leurs communautés seraient prêts à retourner dans leur pays d'origine (pour les refugiés) ou zone de provenance (pour les PDIs) dans le cas où la situation sécuritaire s'améliore de manière significative. Les réfugiés favorables à cette intention de retour représentent 69% des personnes qui se sont prononcées sur ce sujet et 31% au sein des PDIs.

Pour ce qui est des perspectives éventuelles d'**intégration locale dans la zone actuelle** au Togo, plusieurs personnes affirment ne pas y penser pour le moment. Cependant, 28% des personnes consultées déclarent que cela est envisageable à condition que l'Etat togolais et les organisations partenaires mettent en place divers accompagnements notamment :

- Le renforcement de la sécurité ;
- L'appui pour des dotations de terres cultivables et ;
- L'amélioration des conditions de vie dans le pays d'asile à travers l'aide d'urgence et le renforcement des AGRs.

En ce qui concerne le **déplacement vers une autre zone ou un autre pays**, très peu de réfugiés et PDIs considèrent cette option. Toutefois, 8% des personnes consultées la juge envisageable pour leur communauté afin d'obtenir de meilleures conditions de sécurité et de recherches d'opportunités économiques.

«Il faut assister les réfugiés et les aider à s'intégrer dans la communauté hôte»

Leader communautaire,
homme 60 ans et plus,
Tambonga

«Notre souhait est que la paix soit restaurée afin que nous puissions retourner chez nous»

Réfugiés,
hommes de 18 à 24 ans,
Kpendjal 1

Recommandations

- Restauration de la paix et la sécurité dans le pays d'origine/ zone de provenance pour faciliter le retour volontaire ;
- Accompagnement des réfugiés et PDIs qui le souhaitent pour faciliter l'intégration locale dans les zones d'accueil ;
- Facilitation de la collaboration entre les autorités de part et d'autre des frontières pour rendre possible le retour au moment opportun.

Environnement et énergie

Défis d'accès aux sources d'énergie

75%

des personnes consultées estiment que les coûts d'accès aux sources d'énergie ne sont pas abordables ;

54%

des personnes consultées ont indiqué que les sources d'énergie ne sont pas disponibles dans certaines localités;

37%

des personnes consultées ont fait état de l'exposition à des risques de protection physique et la VBG en lien avec la quête d'énergie domestique.

Relativement aux sources d'énergie qui ne sont pas abordables du point de vue de leur coût sur le marché figurent non seulement le gaz, l'électricité, le pétrole, le bois de chauffe, le charbon de bois ou autres sources utilisées pour la cuisine, mais aussi l'éclairage domestique. 75% des personnes consultées estiment que l'accès à ces sources d'énergie de manière générale n'est pas aisé en raison de leur coût face à la situation financière précaire des ménages PDIs et réfugiés.

Quant aux sources d'énergie non disponibles dans certaines localités, il s'agit non seulement de l'absence d'électricité et du gaz, mais aussi de la distance à parcourir pour avoir accès au bois de chauffe, au charbon de bois ou à une autre source d'énergie.

Cette contrainte fait également le lien avec le point précédent qui évoque l'exposition à des risques liés à la protection physique y compris la protection contre la VBG au regard de la présence d'individus armés de même que des engins explosifs sur certains axes routiers et dans des champs.

«Il faut distribuer des lampes solaires aux populations pour faciliter l'éclairage dans les zones non couvertes par l'électricité»

Réfugiés,
hommes de 60 ans et plus,
Tone 4

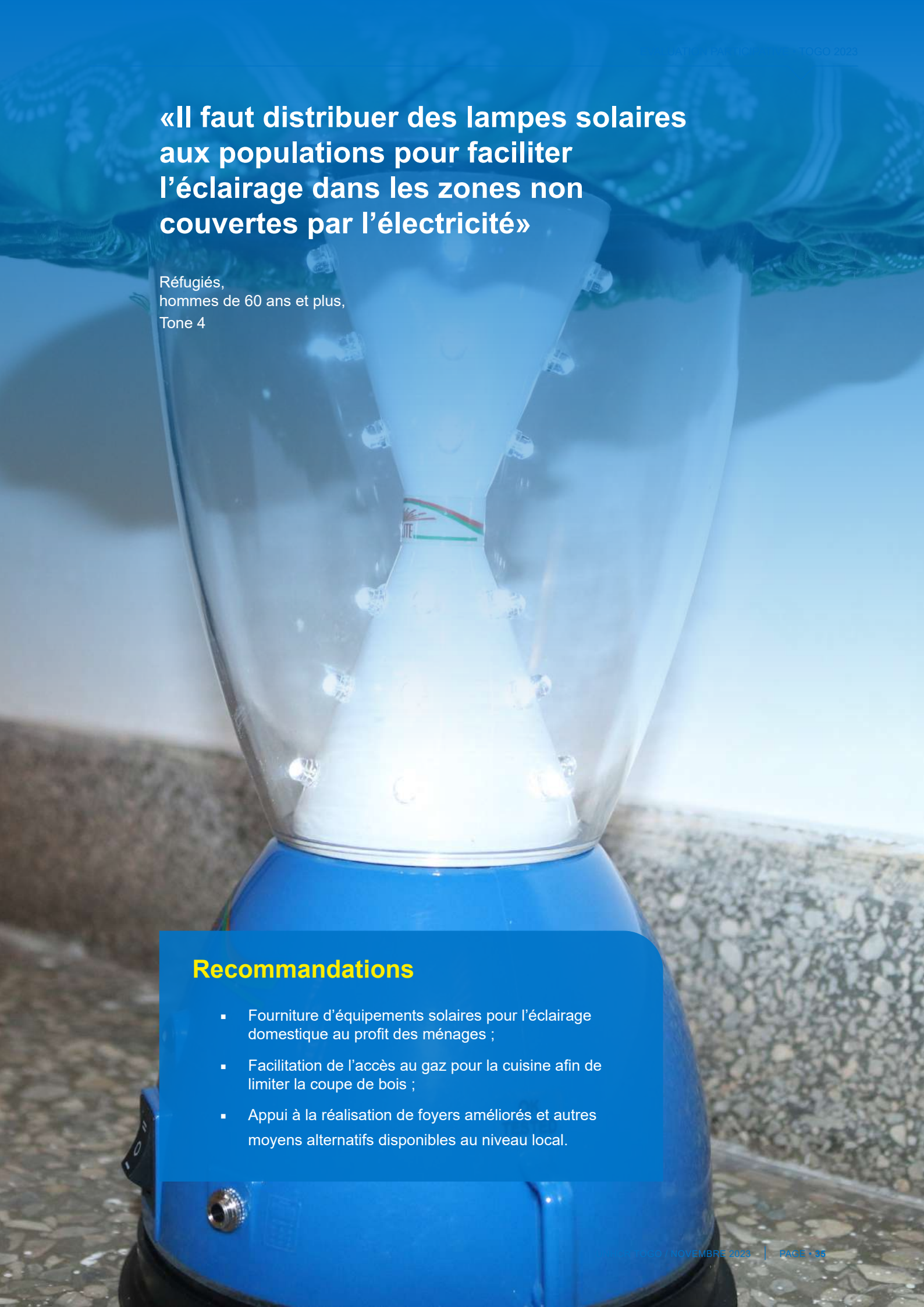

Recommandations

- Fourniture d'équipements solaires pour l'éclairage domestique au profit des ménages ;
- Facilitation de l'accès au gaz pour la cuisine afin de limiter la coupe de bois ;
- Appui à la réalisation de foyers améliorés et autres moyens alternatifs disponibles au niveau local.

Conclusion

L'évaluation participative menée en novembre 2023 dans la région des Savanes a été l'occasion d'échanger avec les réfugiés burkinabés, les personnes déplacées internes et les communautés hôtes sur des sujets touchant à leur situation actuelle et aux perspectives de solutions durables. Cette évaluation a permis à chaque acteur impliqué, de connaitre les défis réels des populations et les capacités disponibles au sein des communautés en lien avec les domaines de compétences de chaque organisation impliquée.

Cette évaluation détermine les domaines clés des réponses à apporter et la necessité de suivre la mise en œuvre sur le terrain avec les acteurs concernés. A cet effet, un plaidoyer sera fait pour que les partenaires techniques et financiers prennent en compte dans leur planification les propositions de solutions mentionnées par les populations consultées dans le cadre de cette évaluation, cela permettra de mettre en œuvre une réponse mieux élaborée et mieux adaptée aux besoins des populations déplacées de force.

ÉVALUATION PARTICIPATIVE
TOGO 2023

UNHCR TOGO

Novembre 2023

UNHCR
L'Agence des Nations Unies pour les réfugiés

UNHCR-Togo,
Boulevard Jean-Paul II,
Rue Yebu-Yebu 31 SJO,
BP911 Lomé, Togo,
Tel :(+228) 22 20 96 61 / 22 20 99 81